

# L'Europe, laboratoire des nouvelles migrations artistiques ?

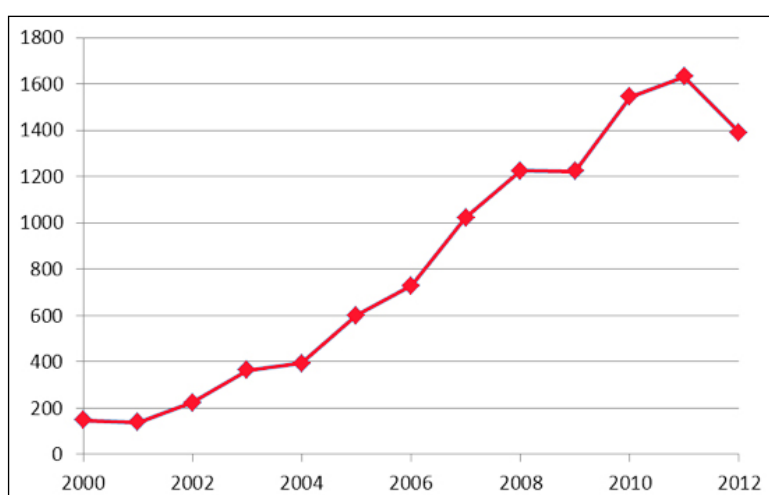
La libre circulation des travailleurs européens dans l'espace Schengen est en train de modifier profondément le marché du travail. Les artistes sont aussi emportés dans cette mutation, dont les premiers effets deviennent perceptibles.

Dans son édition du 2 mai 2013, le journal *Le Soir* consacrait un dossier aux nouvelles migrations, intéressant à plus d'un titre. On y décrivait une nouvelle réalité de travail : l'augmentation du nombre de jeunes diplômés du Sud de l'Europe quittant leur pays d'origine pour développer leur activité professionnelle dans un autre pays de l'Union. Dans ce dossier, le philosophe Bernard Girard analyse le phénomène et pointe les conséquences négatives des nouvelles migrations, à court terme en tout cas. À long terme, une fois la crise passée, Girard pense que l'on pourrait voir l'éclosion d'un « réel marché du travail européen ».

La Belgique constitue un observatoire privilégié de ce nouveau phénomène : comme au Luxembourg, l'immigration y est principalement d'origine européenne.

On peut aussi affirmer que le phénomène s'étend aux travailleurs du secteur artistique. Le nombre d'étrangers s'inscrivant chaque année chez SMartBe a considérablement augmenté, passant de 150 inscriptions en 1998 à 1400 en 2012.

Nombre d'inscrits d'origine étrangère, par année



Source : base de données SMartBe, 2012

La croissance du nombre d'étrangers est plus rapide que celle du nombre de Belges. Le pourcentage de membres de nationalité étrangère parmi l'ensemble des membres inscrits en Belgique ne cesse d'augmenter : ils représentaient 12% des membres en 2000 et 25% en 2012. Leur nombre total fin 2012 atteint 10.600 personnes.

Les Français représentent le premier groupe étranger chez SMart. Ils sont directement suivis par les Italiens, qui méritent que l'on s'attarde sur leur cas. Celui-ci est en effet assez éclairant quant aux facteurs favorisant la mobilité européenne, pour l'instant plus négatifs que positifs.

La première partie de cet article se charge de recueillir des expériences, des ressentis des artistes italiens que nous avons rencontrés. Par la suite, on croisera ces témoignages avec quelques données objectives.

## UNE SITUATION POURRIE

C'est en allant à la rencontre d'artistes italiens récemment installés en Belgique que l'on comprend un peu mieux ce qui les a poussés à tenter leur chance ailleurs. Les témoignages recueillis sont étonnamment convergents.

Parmi les causes positives d'installation en Belgique, les personnes rencontrées mentionnent la réputation artistique flatteuse du plat pays. Dynamisme culturel, mélanges interculturels, centres de formation artistique réputés (l'exemple du centre bruxellois de formation en danse contemporaine P.A.R.T.S. a été cité), existence d'un statut social des artistes, relative transparence économique... En somme, des possibilités élargies de développer son métier.

Les causes négatives qui les ont poussées à partir sont presque le miroir des précédentes. L'impossibilité de développer une activité à cause du manque ou de la disparition de structures de formation artistique adéquates, les subsides à la culture de plus en plus réduits, les difficultés rencontrées pour les obtenir, le sentiment que les critères d'octroi sont opaques...

Mais les artistes italiens se plaignent aussi de l'inexistence de leur statut social. Après 20 ans de métier pour certains, ils ne sont toujours pas reconnus administrativement et se sentent peu protégés.

Le premier problème que rencontre l'artiste en Italie est la rémunération. Un comédien et metteur en scène nous signalait, par exemple, qu'il attendait encore son salaire pour une prestation effectuée en... 2010 ! Il avait pourtant travaillé pour un festival important, au budget confortable (largement subsidié) mais apparemment mal géré... Le même comédien accepte de travailler à nouveau pour ce festival en 2012. Cette fois-ci, il sera payé, mais sept mois plus tard ! On le contacte à nouveau pour l'édition 2013 du festival et il demande si le boulot effectué en 2010 a des chances d'être payé. On lui répond simplement qu'il ne le sera pas. Après quinze ans de travail dans le théâtre, il se rebiffe et décide de refuser le rôle qu'on lui proposait, histoire de ne plus légitimer « une situation pourrie »...

Mais les problèmes ne finissent pas là. Comment faire valoir une réalité de travail artistique intermittent auprès des pouvoirs publics ? Là encore, les témoignages font état de la presque impossibilité d'obtenir un statut social qui garantirait une protection à une vie professionnelle déjà précaire en soi. Depuis 2010, suite à une nouvelle circulaire émise par l'INPS (l'équivalent de l'ONSS), un artiste salarié par intermittence ne peut plus accéder à l'indemnité de chômage pour laquelle il a cotisé. Pour un des artistes qui a témoigné, la nouvelle circulaire l'a privé pendant trois ans d'une aide sociale qui n'était pas royale (plus ou moins 4000€ par an) mais lui permettait au moins d'affronter plus sereinement les périodes d'inactivité professionnelle.

Ce tableau peu flatteur est donc ce qui a amené en Belgique ceux qui n'ont pas voulu se résoudre à changer de métier. On pourrait certes rétorquer que ces témoignages sont éminemment particuliers

et personnels ; qu'ils ne reflètent pas nécessairement une dégradation objective de la situation. C'est pour cette raison que l'examen de quelques données chiffrées est nécessaire.

### LES PLUS BELLES CHAUSSURES DU MONDE ?

On le dit souvent : en temps de crise et d'« austérité », les budgets culturels subissent des coupes drastiques. L'adage s'applique largement à l'Italie. Le « Fondo Unico per lo Spettacolo » est destiné à subsidier les arts du spectacle (la moitié du fonds va aux arts lyriques, le reste se partage entre le cinéma, le théâtre, la musique, la danse et les arts du cirque). Depuis sa création en 1985, il a subi au fil des ans une forte diminution de son budget. Alors qu'en 2001, 527 millions d'euros étaient alloués au « Fondo », le budget 2013 s'annonce maigre : à peine 389,8 millions d'euros. Les institutions publiques ont beau avoir mis en place des mécanismes fiscaux pour compenser la baisse, le désengagement institutionnel est clair. En France, à titre de comparaison rapide, le montant de l'aide allouée en 2012 au « soutien à la création, à la production et à la diffusion du spectacle vivant » était de 787,9 millions d'euros<sup>1</sup>...

En dehors des arts du spectacle, le budget culture en général s'élevait à 1,8 milliards d'euros, tandis que le gouvernement français y consacrait 12 milliards... Des fondations et instituts culturels ont subi une réduction drastique (au moins 50%) de leurs subsides, d'autres leur suppression pure et simple. C'est l'indignation du monde culturel et de certains partis politiques (les communistes en première ligne) qui a sauvé (pour l'instant ?) le « Centro sperimentale di cinematografia », qui abrite la cinémathèque nationale et une école de cinéma. La triennale de Milan, qui organise des expos pluridisciplinaires (architecture, design, mode, cinéma) a failli subir le même sort. Et la liste est encore longue...

La crise et l'orthodoxie budgétaire ont bon dos : dans le cas de l'Italie, elles cachent plutôt un désintérêt (quand ce n'est pas de la méfiance) manifeste des pouvoirs publics envers le secteur culturel, mais aussi envers l'instruction et la recherche scientifique, qui ont aussi subi des coupes budgétaires. La démagogie et le cynisme berlusconiens sont bien résumés dans cette phrase du *Cavaliere* : « Pourquoi subventionner un scientifique alors que l'Italie produit les plus belles chaussures du monde ? » Remplacez « scientifique » par « artiste », vous obtiendrez un bon résumé des années Berlusconi et de l'intérêt qu'elles ont porté à la culture.

À la lecture de ce qui précède, on s'imagine aisément que le statut social des artistes n'est pas une priorité. Depuis 1995, les travailleurs du secteur artistique percevaient une indemnité de chômage pour leurs jours d'inoccupation. Une décision de justice survenue en 2010 est venue changer la donne. En faisant référence à une loi de 1935, la cour de cassation annonçait que les travailleurs artistiques (« personale artistico, teatrale e cinematografico ») n'étaient pas assujettis à la sécurité sociale. L'INPS sauta alors sur l'occasion pour rédiger une circulaire qui légitimait la décision de la cour de cassation. Dans les faits, les allocations de chômage dues pour les années 2010, 2011 et 2012 ne furent (et ne seront) jamais versées aux travailleurs, qui avaient pourtant cotisé pour pouvoir en bénéficier.

Entretemps, de nouvelles règles ont été mises en place. Avec le nouveau système « ASpi », les travailleurs du secteur artistique pourront espérer percevoir des allocations de chômage... s'ils arrivent à prouver qu'ils avaient un lien de subordination avec leur employeur ! Leur parcours administratif s'annonce semé d'embûches...

<sup>1</sup> Pour des taux de population relativement proches : environ 65 millions d'habitants pour la France et 60 millions pour l'Italie en 2012.

## DES RECOMMANDATIONS EUROPÉENNES À L'APPLICATION SUR LE TERRAIN

Le 7 juin 2007, une résolution du Parlement Européen a été adoptée à propos du statut social des artistes et de son amélioration<sup>2</sup>. Quelques points résument son approche, résolument progressiste :

« Amélioration de la situation de l'artiste en Europe.

Le Parlement européen (...)

1. invite les États membres à élaborer ou à mettre en œuvre un cadre légal et institutionnel afin de soutenir la création artistique par l'adoption ou l'application d'un ensemble de mesures cohérentes et globales incluant la situation contractuelle, la sécurité sociale, l'assurance maladie, la taxation directe et indirecte et la conformité aux règles européennes;
2. souligne qu'il convient de prendre en considération la nature atypique des méthodes de travail de l'artiste;
3. souligne par ailleurs qu'il convient de prendre en considération la nature atypique et précaire de toutes les professions liées à la scène;
4. encourage les États membres à développer la création de contrats d'apprentissage ou de qualification dans les métiers artistiques;
5. suggère en conséquence aux États membres de favoriser la reconnaissance de l'expérience professionnelle des artistes. »

Dans les faits, les efforts pour améliorer le statut social de l'artiste diffèrent grandement d'un pays à l'autre, et on ne peut pas dire que l'Italie figure parmi les bons élèves. Les nouvelles migrations intra-européennes révèlent pourtant l'importance des pouvoirs publics pour la survie de la culture et des travailleurs du secteur. Une législation adaptée aux artistes et une politique raisonnée des subsides garantissent un dynamisme et une richesse culturelle qui ne peuvent qu'être positifs pour la société. La défense de ce modèle n'en est que plus importante.

ENZO PORTA  
Août 2013

<sup>2</sup>Notons que les résolutions indiquent aux États-membres une politique à suivre mais n'ont pas de valeur contraignante.

---

## SOURCES ET RESSOURCES

- Élodie BLOGIE, « Ces jeunes diplômés du Sud qui émigrent chez nous », *Le Soir* du 2 mai 2013
- Stefania BRAI, « I tagli alla cultura del governo Berlusconi », sur le site du parti Rifondazione Comunista, 24 janvier 2012  
<http://web.rifondazione.it/home/index.php/cultura-articoli/3024-i-tagli-alla-cultura-del-governo-berlusconi>
- Valentina CONTE, « Precari, quasi un milione esclusi dall'assegno di disoccupazione », *La Repubblica*, 25 mars 2012 [http://www.repubblica.it/economia/2012/03/25/news/precari\\_quasi\\_un\\_milione\\_esclusi\\_dall\\_assegno\\_di\\_disoccupazione-32158922](http://www.repubblica.it/economia/2012/03/25/news/precari_quasi_un_milione_esclusi_dall_assegno_di_disoccupazione-32158922)
- Ilaria SCATTINA, *La guerra dei poveri*, Mauditesta Production, 2008 Un reportage intéressant, dans le domaine de la musique: <https://www.youtube.com/watch?v=si7RMhfhf4o&list=PLKRly78KLz-p7ptl0JNDxENh2IKrjDDTx#at=55>
- Francesco SYLOS LABIN, « Sotto le scarpe di Berlusconi », *La Repubblica-Napoli*, 24 janvier 2013 <http://www.roars.it/online/sotto-le-scarpe-di-berlusconi/>
- Philippe WANNER, *European Population Papers Series N° 7. Tendances migratoires en Europe*, Conseil de l'Europe, 2002. Disponible en ligne : [http://www2.unine.ch/repository/default/content/sites/sfm/files/shared/pub/o/o\\_09.pdf](http://www2.unine.ch/repository/default/content/sites/sfm/files/shared/pub/o/o_09.pdf)
- Financement de la culture, chiffres clé 2012*, Gouvernement français, Ministère de la Culture et de la Communication, 2012. Disponible en ligne : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/content/download/25343/212647/file/I9-Financement-2012.pdf>.
- À propos du "Fondo unico per le spettacolo", voir la page wikipédia : [http://it.wikipedia.org/wiki/Fondo\\_unico\\_per\\_lo\\_spettacolo](http://it.wikipedia.org/wiki/Fondo_unico_per_lo_spettacolo)
- Pour en savoir plus sur le nouveau régime social appliqué aux artistes italiens : <http://www.inps.it/portale/default.aspx?itemdir=8292>
- La résolution du Parlement européen concernant le statut social des artistes : <http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?type=TA&reference=P6-TA-2007-0236&language=FR>
- 

Merci aux artistes italiens qui ont apporté leurs témoignages.